

Devenir résident : quatre portes et un seul ordre

Registre des étrangers, padrón, santé et fisc. Elles s'ouvrent dans un ordre, et le prendre à l'envers coûte des mois.

1 · Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Un passeport ou une pièce d'identité en cours de validité, et votre NIE si vous l'avez déjà.
- La preuve du lieu où vous allez vivre : l'acte, le bail ou l'autorisation du propriétaire avec sa pièce d'identité.
- La preuve de ressources : pension, bulletin de salaire, relevés bancaires ou attestation de votre banque, selon le cas.
- La preuve de couverture santé : carte européenne, formulaire S1, convention spéciale ou assurance privée.
- Pour qui vient de hors Union, le visa ou l'autorisation qui convient, et la taxe 790 payée.
- Des photos récentes au format demandé, et le bon formulaire : EX-18 pour le certificat d'enregistrement de l'Union, EX-17 pour la TIE.

2 · L'ordre des démarches

- 1 Situez-vous d'abord : citoyen de l'Union ou de l'EEE, ou de hors Union. Les deux voies ne partagent ni formulaire ni bureau.
- 2 Si vous venez de l'Union et restez plus de trois mois, inscrivez-vous au registre central des étrangers. On vous remet un certificat portant votre NIE, sur papier vert, et ce n'est pas une carte.
- 3 Si vous venez de hors Union, la TIE se demande après l'autorisation ou le visa, dans le délai indiqué, et comporte les empreintes.
- 4 Inscrivez-vous au padrón de votre mairie dès que vous avez un logement : presque tout le reste en dépend.
- 5 Avec le padrón, demandez la carte sanitaire de votre région.
- 6 Regardez le calendrier fiscal de l'année où vous devenez résident, et celui de votre pays d'origine : c'est là qu'un conseil se justifie, et nous vous le dirons.

3 · Les erreurs que nous voyons revenir

- Croire que le certificat vert de l'Union est une carte de séjour. Il ne l'est pas, et certaines démarches exigent expressément la TIE.

- S'inscrire au padrón en dernier. C'est l'inverse : le padrón est la clé de la santé, de l'école et de l'échange du permis.
- Tenir pour acquis que devenir résident ne change rien fiscalement. Cela change, et dans les deux pays à la fois.
- Se tromper de bureau. L'enregistrement de l'Union et la TIE ne se traitent pas au même endroit dans toutes les provinces.
- Laisser expirer le permis de conduire d'origine. Un délai court dès l'établissement de la résidence normale.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

- **Real Decreto 240/2007, entrada y residencia de ciudadanos de la UE y del EEE**

<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2007-4184>

- **Real Decreto 557/2011, Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000**

<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2011-7703>

- **Policía Nacional, trámites de extranjería**

https://sede.policia.gob.es/portalCiudadano/_es/tramites_extranjeria.php

- **Cita previa de extranjería**

<https://sede.administracionespublicas.gob.es/pagina/index/directorio/icplusplus>

- **Ley 7/1985, padrón municipal**

<https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392>

Si vous préférez que nous le fassions

249 € le dossier complet, le rendez-vous et le calendrier d'après

149 € le dossier seul et l'avis sur la voie

Nous montons votre dossier, le déposons et le suivons jusqu'au bout, pour une démarche que vous avez déjà décidée. Nous ne plaidons pas : si votre cas vient d'un refus, d'un séjour irrégulier ou d'un arraigo, c'est l'affaire d'un cabinet d'avocats et nous vous le disons le premier jour.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com